

COMMUNE DE VALLECALLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE DE CORSE

DELIBERATION**SEANCE DU 08 JANVIER 2021**

DATE DE LA CONVOCATION 04.01.2021	L'an deux mille vingt un et le 08 Janvier à 18h00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur BELLINI Charles, Maire. Etaient présents : BELLINI Charles, POGGI Augustin, MULLER Alexandra, RIOLACCI Jean-Paul, SIMONI Serge, DODEMAN Jean-Claude, MURATI Alexandre, BIAGGI Jean Toussaint, BLYAU Frédérique. Absents : PALANDRI Damien, BRUNEAU Yann.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	
PRESENTS	
ABSENTS	
REPRESENTES	
VOTANTS	
POUR	
CONTRE	

Monsieur le Maire donne connaissance des pouvoirs remis pour la séance :

-

Monsieur le Maire a fait appel pour le secrétariat de séance :

Madame Alexandra MULLER a proposé sa candidature.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité sa candidature.

OBJET DE LA DELIBERATION : Réhabilitation du réservoir d'eau potable de PRUNETA

Le Maire dépose sur le bureau une étude d'avant-Projet dressé par le Bureau d'Etudes Techniques POZZO DI BORGIO dont le montant s'élève à la somme de **91 000,00 EUROS HT** et **100 595,00 EUROS TTC** se répartissant comme suit :

	Euros
Estimation prévisionnelle	75 000,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	7 475,00 €
Missions complémentaires	3 000,00 €
Aléas et Imprévus	5 525,00 €
Dépense subventionnable	91 000,00 €
TVA 10%	7 500,00 €
TVA 20%	2 095,00 €
TOTAL	100 595,00 €

Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ces travaux.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

<i>Subventions</i>	<i>%</i>	<i>Euros</i>
Collectivité de Corse	90%	90 535,50 €
L'agence de l'eau		
Part Contributive de la commune y compris TVA	10%	10 059,50 €
TOTAL		100 595,00 €

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'Etude d'avant-projet dressé par le Bureau d'Etudes Techniques POZZO DI BORGIO s'élevant à la somme de **91 000,00 EUROS HT** et **100 595,00 TTC** se répartissant comme suit :

	Euros
Estimation prévisionnelle	75 000,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre	7 475,00 €
Missions complémentaires	3 000,00 €
Aléas et Imprévus	5 525,00 €
Dépense subventionnable	91 000,00 €
TVA 10%	7 500,00 €
TVA 20%	2 095,00 €
TOTAL	100 595,00 €

- Approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis.
- Sollicite :
 - Collectivité de Corse
 - L'agence de l'eau

L'inscription à un plus prochain programme d'investissement et l'octroi des subventions détaillées ci-après :

Collectivité de Corse	90%	90 535,50 €
L'agence de l'eau		
Part Contributive de la commune y compris TVA	10%	10 059,50 €
TOTAL		100 595,00 €

Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

